

de la protection. Nous avons réalisé notre doctrine en l'an 1897, en établissant un tarif qui sera connu dans l'histoire sous le nom de tarif Fielding. Ce tarif, ainsi que le démontrent l'expérience de ces années dernières et la prospérité inouïe qui a suivi sa mise en vigueur, répond parfaitement aux besoins du pays.

Le leader de l'opposition prétend avoir fait une recrue dans la personne de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, qui, dit-il, est un protectionniste; mais s'il avait bien voulu nous lire le discours de mon honorable ami, il aurait cité le passage où mon collègue dit que le tarif actuel est assez protecteur pour le satisfaisant, pour satisfaisant quiconque fait passer l'intérêt du pays avant celui des partis politiques. Et l'honorable député ajoute que, sur cette question, nous différons d'opinion; or, que dirait-il si je lui désignais un homme, et non pas un parti, qui ne fût pas d'accord avec lui-même sur cette même question? Prétendra-t-il qu'il ne se peut pas qu'un individu professe des opinions diverses sur cette seule question? Qu'il y ait divergence d'opinion au sein d'un parti, cela se conçoit aisément, mais la chose devient plus étrange lorsqu'il s'agit d'une seule personne. Eh bien! pendant les premières semaines qui ont suivi mon retour d'Europe, j'ai eu le plaisir de lire les discours de mon honorable ami et j'y ai relevé ses propres contradictions sur ce même sujet. Il modifie ses opinions selon les lieux où il se trouve. Toutefois, pour arriver à amuser ses différents auditoires, il faut bien lui rendre cet hommage qu'il a accompli certains tours d'aérobatic dont je ne le croyais pas capable. Qu'on me permette de citer ses propres paroles. L'an dernier, il a formulé ici même ce qui, à son avis, devrait être la meilleure politique fiscale pour le Canada. C'est un jeune chef; il cherche naturellement à plaire à tous ses amis, et je me plais à le reconnaître, il y réussit à merveille. Voulant formuler un programme politique dont il pût se servir pour se présenter devant le peuple, il proposa la résolution suivante :

Cette Chambre, considérant que le tarif actuel n'a pas donné satisfaction, est d'opinion que ce pays a besoin d'une politique fiscale déterminée et qui accorde une protection "adéquante" au travail, aux produits agricoles et à l'industrie manufacturière, de façon à conserver aux Canadiens le marché du Canada.

"Protection adéquate".... .Autrefois, on appelait cela la Politique Nationale. Mais c'est la même vieille haridelle qui nous revient sous un harnachement nouveau: "la protection adéquate". Que l'on dise protection "adéquante" ou politique nationale, il faut encore savoir ce qu'on entend par une "protection adéquate". Or, le leader de l'opposition ne nous a laissé aucun doute sur ce qu'il entend par là, car au cours des remarques qu'il a faites à l'appui de sa résolution il a dit :

On constate que la moyenne des droits canadiens sur l'exportation totale des Etats-Unis est de 12½ pour 100, et les marchandises passibles de droits, de 24:83, tandis que la moyenne des droits américains sur les importations totales est de 28:91, et sur les marchandises passibles de droits, de 49:83, soit plus du double des droits canadiens dans les deux cas. Comme on l'a déjà fait remarquer, les Etats-Unis accaparent les trois-quarts de nos importations d'articles admis en franchise, pendant que l'Angleterre doit se contenter de 15 pour 100.

Si nous entendons créer et maintenir nos industries, si nous voulons les protéger contre la formidable concurrence des Etats-Unis, notre tarif douanier contre les produits américains devrait être pour le moins aussi élevé que le tarif américain sur les produits du Canada.

C'est-à-dire que nous devons adopter le tarif américain. Voilà qui est de la protection "adéquante"! Les droits américains étant de quarante-neuf pour cent, il faudrait pour être logique et pour favoriser le développement de nos industries, nous protéger contre les Etats-Unis en portant nos droits à 49 pour 100. Telle est la politique fiscale que mon honorable ami a préconisée en cette Chambre et dans l'est du Canada. Mais pendant les vacances, il est allé faire un voyage au Nord-Ouest, ce dont je le félicite; car j'estime qu'il a bien fait de se mettre en contact avec la population de ces nouveaux territoires, qui a dû saisir avec empressement l'occasion de voir et d'entendre le nouveau chef du parti conservateur. Tout comme nos adversaires nous avons à nous féliciter de ce voyage, parce que, pour mettre à nu la nature d'une politique, bonne ou mauvaise, rien ne vaut les discours ainsi prononcés un peu par tout le pays. Au fur et à mesure que mon honorable ami avançait vers l'ouest, qu'il aspirait la brise de la prairie, qu'il respirait le parfum du sol fraîchement labouré, qu'il contemplant l'immensité des nouveaux champs de blé, et qu'il se rapprochait du brave colon qui a porté la civilisation dans le désert, ses idées s'élargissaient avec l'horizon que son regard embrassait, et lorsqu'il fut rendu à Medicine Hat, la cure d'air avait déjà produit son effet: des idées nouvelles avaient germé sous son crâne. Il adressa la parole aux gens de Medicine Hat; aux braves colons il prêcha le nouvel évangile du parti conservateur, et nous allons voir quel langage il leur tint. Vous l'avez entendu se prononcer ici même en faveur de l'imposition de droits de 49 pour 100 au détriment du consommateur canadien; mais tout autre est le langage qu'il a tenu aux gens du Nord-Ouest :

Il est en faveur d'une protection raisonnable de toutes les industries nationales, et c'est là la politique qu'il est prêt à appuyer devant n'importe quel auditoire canadien. La concurrence que se font nos industries a produit un heureux abaissement des prix, et il ne croit pas que le pays puisse souffrir d'un tarif modérément protecteur. Il dit que nul engagement ne lie le parti conservateur aux manufacturiers dont, il peut l'affirmer, le parti libéral a reçu pendant les six dernières années et reçoit en-